

S'engager pour la qualité de l'eau

Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE)

Qu'est-ce qu'une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau ?

Ce projet est réservé à des secteurs prioritaires. L'objectif est de réduire toutes les sources de pollution diffuses et ponctuelles de l'eau au travers **une approche globale** (qui concerne tous les facteurs et tous les acteurs d'un territoire).

Ces opérations s'inscrivent dans la durée et ne peuvent être définies qu'à partir des conclusions d'un diagnostic sur l'ensemble de l'aire d'alimentation des captages.



Captages de Potte et Morchain

Depuis 2010, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable SIEP du Santerre s'engage dans des Opérations de Reconquête de la QUALITÉ de l'Eau (ORQUE).

La préservation de la qualité de l'eau menée à l'échelle d'un territoire est transversale et cohérente afin de garantir durablement un approvisionnement en eau potable de bonne qualité pour les 83 communes alimentées par le SIEP. Les captages de Potte et Morchain alimentent 30% des besoins en eau des communes (930 600 m³ en 2015). Ils constituent une ressource naturelle essentielle et stratégique pour l'alimentation en eau potable.

Objectifs de l'ORQUE

- Recenser
 - Prioriser
 - Réduire
- } L'ensemble des pollutions urbaines, agricoles, industrielles,...) qui sont susceptibles d'affecter la qualité de l'eau souterraine.

Déroulement de l'étude

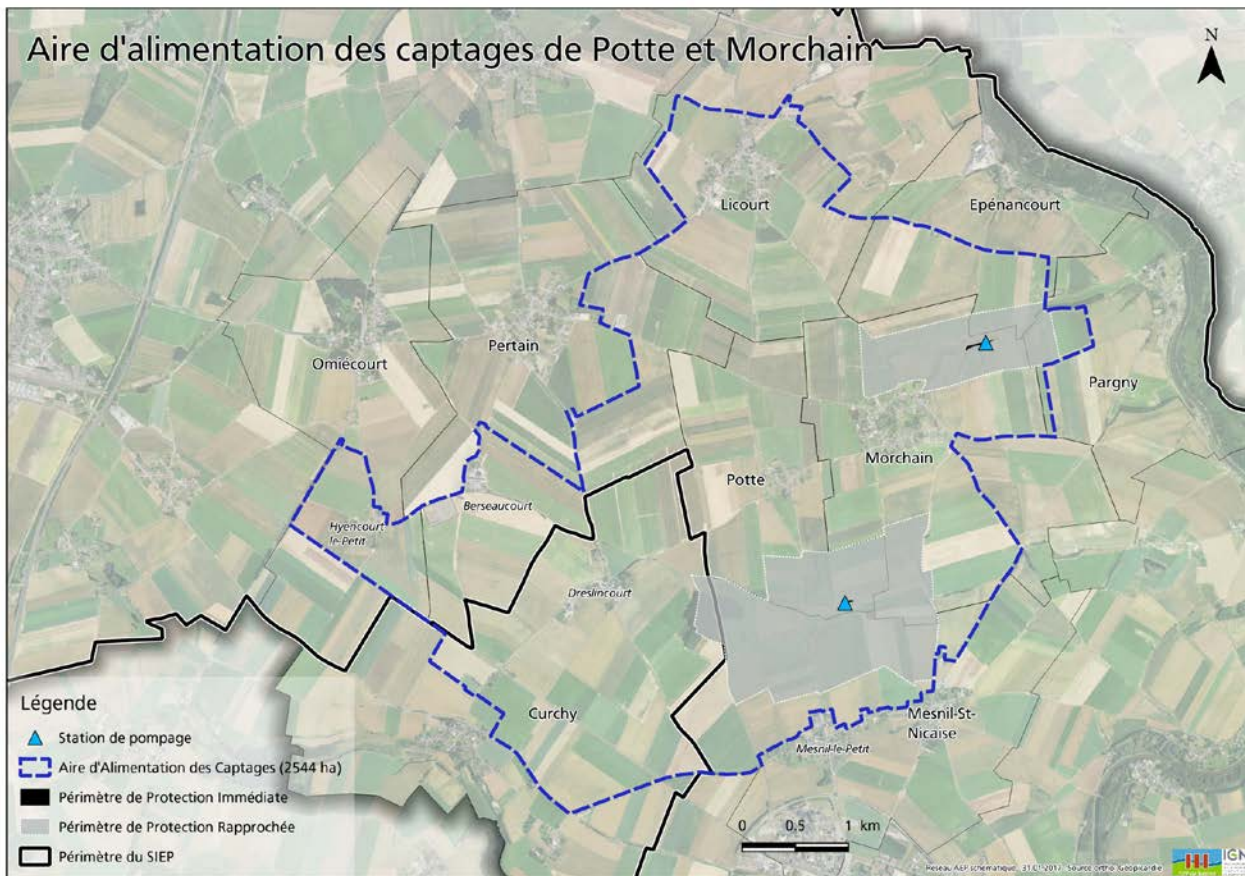
- ❖ **Phase 1** : Détermination de l'**Aire d'Alimentation des Captages (AAC)** et de la vulnérabilité de la ressource en eau.
- ❖ **Phase 2** : Elaboration du **Diagnostic Territorial Multi Pressions (DTMP)**. **Démarrage de la phase 2 en février 2017.**

Recenser les activités du territoire et les classer selon un ordre de vulnérabilité par rapport à la nappe ;

- ✓ Réaliser un inventaire complet des sources potentielles de pollution ;
- ✓ Préconiser des actions nécessaires à envisager pour protéger les champs captant.

La démarche est basée sur le volontariat et la concertation. Elle réunit une multitude d'acteurs : industriels, collectivités, acteurs agricoles, particuliers, etc.

- ❖ **Phase 3** : Mise en place d'un **programme d'actions**.



Les partenaires techniques et financiers sont impliqués grâce à la mise en place d'un comité de pilotage.

Les différentes actions à mettre en œuvre seront définies et suivies par des comités techniques.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie finance à 70% (étude et animation). Actions prévues :

- Sensibiliser et accompagner les acteurs locaux
- Impulser et soutenir la dynamique locale
- Mettre en œuvre les opérations nécessaires au respect des actions définies dans le DTMP.

La Région Hauts-de-France finance 10% de l'animation dans le cadre du plan Somme.

Le rôle attendu des acteurs locaux :

- Participer activement à la mise en œuvre des actions du programme
- S'impliquer dans la démarche de préservation en réalisant les opérations relevant de leurs compétences.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, VOUS POUVEZ CONTACTER :

Melle Marine JOSSE

SIEP du Santerre

1, rue d'Assel

B.P. 20022

80170 ROSIERES-EN-SANTERRE

☎ : 03 22 88 45 20

☎ : 03 22 88 93 157

✉ : animatrice-siepdusanterre@orange.fr

Janvier 2017